

Contrôle Transports Terrestres Bilan 2010

Les contrôles sur route et en entreprise des transports routiers de marchandises et de voyageurs sont assurés par 29 agents de la DREAL dont 26 contrôleurs. Ils ont pour but d'assurer la sécurité routière de l'ensemble des usagers, de garantir une concurrence loyale et maîtrisée entre les différents modes de transports et entre les entreprises et d'octroyer des conditions de travail équitables aux conducteurs routiers.

Le contrôle sur route

Les contrôles sur route réalisés en collaboration avec les forces de l'ordre, la douane ou avec les corps de contrôle belges et britanniques, portent sur l'ensemble des réglementations applicables dans le domaine du transport routier en 2010.

7662 véhicules ont été contrôlés dont 75,11% de nationalité étrangère. 1281 véhicules étaient en infraction, soit 16,71%, 3352 délits ou contraventions ont été relevés, 74,16 % concernent la réglementation sociale, 17,21 % le code de la route, 5,34% la réglementation des transports, 2,66% les transports de matières dangereuses, 0,63% les autres réglementations.

Ces contrôles ont donné lieu à l'établissement de 889 procès-verbaux et 710 amendes forfaitaires, pour un montant de 88.279 euros. 276 véhicules présentant de graves problèmes de sécurité ont fait l'objet d'une immobilisation. 1.202.720 euros de consignations ont été encaissés auprès de transporteurs étrangers en infraction.

Le contrôle en entreprise

Des contrôles portant également sur l'ensemble des réglementations applicables dans le domaine du transport routier ont été réalisés dans les entreprises de transport de la région Nord/Pas-de-Calais. 174 entreprises de transport ont été contrôlées (142 marchandises, 22 commissionnaires et 10 voyageurs), 43 étaient en infraction soit 24,74%. Ces contrôles ont donné lieu à 40 procès-verbaux constatant 835 infractions aux différentes réglementations, 97,72 % concernant la réglementation sociale, 1,56 % la réglementation des transports, 0,47 % la réglementation des transports de matières dangereuses, 0,24 % la réglementation du travail.

La commission régionale des sanctions administratives a traduit 3 entreprises pour comportement infractionniste et 11 entreprises pour non respect des règles d'accès à la profession.

Les relations avec les Parquets

A la demande des parquets, 239 avis techniques et 504 propositions d'ordonnances pénales ont été établis sur différentes procédures judiciaires.

La formation

187 demi journées de formation aux différentes réglementations des transports routiers ont été organisées pour les forces de l'ordre et les personnels de contrôle du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Les prestations administratives

801 récépissés pour le transport de déchets ont été délivrés à 94 entreprises et 169 déclarations de conseiller sécurité pour le transport des matières dangereuses ont été enregistrées.